M. le Ministre des finances. — Je demande à la Chambre de s'en tenir au texte du projet de loi qui stipule le paiement au comptant.

Dans la pratique, l'administration admet et continuera à admettre le paiement en obligations cautionnées.

M. Renard. — Je retire mon amendement.

L'amendement de M. Dellisse sur le paragraphe 2 de l'article 2 est repoussé par 334 voix contre 179.

Le paragraphe 2 de l'article 2 est adopté.

M. Jametel. — Je propose un paragraphe additionnel portant que tous les excédents, constatés dans dans tous les établissements exercés et provenant des betteraves prises en charge et travaillées pendant la campagne 1887-1888, demeureront soumis au traitement actuellement en vigueur.

Les opérations et les marchés ont été faits sur la base du régime actuel, c'est-à-dire avec la surtaxe de 10 fr. sur le produit fabriqué.

Cette surtaxe étant portée à 20 fr., ce serait une perturbation dans toutes les affaires engagées.

La Chambre tranchera le différend.

Elle ne voudra pas causer la ruine d'un grand nombre d'industriels.

La fraude n'est pas possible dans des établissements exercés et toujours sous la surveillance de l'administration.

M. le Ministre des finances. — Le gouvernement ne veut la ruine de personne, mais l'amendement de M. Jametel n'intéresse qu'un petit nombre d'industriels.

La sucrerie, qui a pour objet d'extraire des matières premières les derniers vestiges de sucre, n'est pas vue avec faveur par l'agriculture.

On peut craindre qu'elle ne pratique la fraude, si une limite n'est pas fixée à l'emploi des excédents provenant de la campagne 1887-88.

Le gouvernement propose le 1er décembre.

D'ici-là, toutes les opérations pourront être liquidées.

J'accepte l'amendement avec cette modification.

L'amendement de M. Jametel est repoussé par 321 voix contre 178.

M. le rapporteur. — La Commission, d'accord avec le gouvernement, reprend l'amendement de M. Jametel avec la date du 31 décembre 1888.

Le paragraphe est adopté.

M. Lecour. — J'appuie l'article 3, relatif à la perception temporaire des droits sur les sucres candis.

Il importe de lutter contre les mesures vexatoires par lesquelles on essaye, à l'étranger, d'entraver l'exportation de nos vins et champagne.

M. le ministre des finances ne perdra pas de vue ces intérêts.

L'article 3 est adopté.

M. Dellisse. — Sur l'article 4, qui proroge la surtaxe de 7 francs au 31 août 1890, je propose de proroger au 1er février 1892, qui est la date où expireront nos traités de commerce.

M. le Ministre des finances. — La surtaxe a un caractère temporaire.

C'est cependant la troisième fois qu'on la proroge, mais il n'y a pas lieu d'aller plus loin.

L'amendement de M. Dellisse est repoussé.

L'article 4 est adopté.

M. Dellisse. — Je propose une disposition additionnelle tendant à ce que la surtaxe de 7 fr. soit étendu aux sucres coloniaux étrangers.

Dans l'état du Trésor, il ne convient pas de faire un cadeau aux colonies étrangères.

La Chambre ne peut hésiter à appliquer la surtaxe.

M. le Ministre des finances. — La question a été résolue trois fois par la négative.

La Chambre a refusé d'assimiler les sucres de cannes d'origine extra-européenne aux sucres de betterave d'origine européenne.

On n'a apporté aucun argument nouveau pour la faire revenir de cette décision.

M Boscher-Delangle. — Je ferai remarquer qu'il n'y a pas plus de 125 membres présents et je demande que le bureau le constate.

Sur les 300 membres qui ont voté pour que la Chambre tienne séance, aujourd'hui, plus de 200 sont absents. (Bruit à gauche.)

M. le Président. (Après avoir consulté le bureau). — Je déclare que la Chambre n'est pas en nombre. (Exclamations à gauche.)

La Chambre décide de lever la séance pour en ouvrir une autre.

La séance est levée à 4 h. 50.

DEUXIÈME SÉANCE

La deuxième séance est ouverte à 5 h. 05.

La Chambre reprend la suite de la discussion sur les sucres.

L'article 4 est adopté.

L'amendement de M. Dellisse est repoussé.

La Chambre repousse l'article additionnel de M. Sarlat, relatif à l'importation des sucres aux colonies françaises.

M. Maxime Lecomte développe un amendement en faveur du sucrege des bières.

Cet amendement est repoussé.

M. Duchesne, combat l'ensemble du projet et reproche que M. Peytral n'a pas défendu les intérêts des électeurs et conclut à l'ajournement du vote pour entendre le ministre de l'agriculture, sur le côté agricole de la question.

L'ajournement est repoussé,

L'ensemble du projet est adopté par 342 voix contre 208.

La séance est levée à 6 heures 10 et renvoyée demain.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Séance du vendredi 8 juin

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Le Sénat adopte plusieurs projets d'intérêt local.

La loi militaire

Il reprend la délibération sur l'article 39 de la loi militaire, qui avait été réservé et qui règle l'application de la taxe militaire.

Le paragraphe 3, dont la discussion avait commencé hier, est adopté par 173 voix contre 81.

Le paragraphe 4 est adopté. Ce paragraphe établit que la taxe sera diminuée de moitié, lorsque la classe de l'individu qui sera assujetti au paiement de cette taxe cessera d'appartenir à l'armée active.

Le paragraphe 5 est également adopté.

Le paragraphe 6 dit que, dans le cas où l'assujetti est insolvable. la taxe est due par les personnes tenues envers lui de la dette alimentaire.

M. Trarieux. — J'ai l'honneur de demander au Sénat d'adopter un amendement, aux termes duquel celui des ascendants chez lequel ce dispensé insolvable a sa demeure devra le payement de la taxe.

Cet amendement est renvoyé à la Commission.

Les paragraphes 7 et 8 sont successivement adoptés.

L'amendement de M. Trayère demandant le rejet du paragraphe 9 est repoussé par 269 voix contre 99.

Le paragrapne 9 est adooté.

La suite de la discussion est ajournée.

La séance est levée.

Séance lundi.

La France qui est le pays où l'on travaille le plus est également celui qui a le goût de l'Epargne ; mais le rôle du capitaliste ne va pas sans souci et sans préoccupation. Le discernement de la valeur à acheter n'est pas toujours commode, pas plus d'ailleurs que la surveillance du portefeuille. Mis en méfiance par le souvenir salutaire des cruelles déceptions, le capitaliste cherche la sécurité; il est alors souvent embarrassé pour trouver une source sérieuse de renseignements. Les grands établissements ont une inclination toute naturelle à prôner particulièrement les valeurs qu'ils ont eux-mêmes mises au jour ; les maisons de banque locales n'ont pas toujours un service d'importance suffisant.

Fondée uniquement pour favoriser le placement de l'épargne, bornant modestement son rôle à celui d'intermédiaire, mais supérieurement outillée pour posséder le renseignement précis et réel, la *Société Française* se met gratuitement à la disposition de tous les lecteurs de ce journal.

Administrée par des gens qui croient qu'en affaires l'habileté la plus profitable consiste à être honnête, elle a pour but d'éclairer.

L'épargne qui presque toujours a son origine dans une privation et dont l'objectif est la sécurité de la vieillesse ou l'avenir de la famille représente à nos yeux une chose éminemment respectable : tous les efforts faits pour l'aider à se diriger et à éviter les pièges qui lui sont tendus doivent être soutenus.

Là ne se borne pas le rôle de la *Société française*. Elle sert aussi de rapprochement entre les capitalistes désireux d'augmenter leurs revenus en s'intéressant à la création de quelques affaires et les initiateurs de ces affaires. Il existe, en effet, en province un grand nombre d'affaires qui pour éclore et devenir fécondes ont besoin de l'intervention bienfaisante du capital. L'une consistera dans l'exploitation d'une force de la nature ou d'une richesse du sol ; l'autre dans l'application d'un procédé économique ou industriel.

Bref ! tous les modes de développement de la richesse publique sont des éléments d'affaires. Mais que de labeurs et trop souvent de déceptions attendent l'initiateur de ces sortes d'affaires avant d'aboutir à leur conclusion par le moyen d'une entente raisonnable avec le capitaliste ; combien, trop souvent, venu à Paris pour y nouer les relations nécessaires il a dû s'en retourner fatigué de sollicitations sans nombre, découragé et presque toujours ecœuré d'exigences équivalant à un véritable dépouillement de son affaire.

Et d'un autre côté combien de capitalistes qui jeunes et actifs trouvant aux taux actuels un médiocre revenu dans leur fortune sont disposés à s'intéresser à des affaires sérieuses pouvant modifier leur situation.

C'est le rapprochement de ces deux forces que la *Société Française* s'applique à opérer. Elle le fait au mieux des intérêts de ceux qui s'adressent à elle se contentant de l'honnête courtage qui est la juste rénumération des services rendus.

Nous rappelons que le siège de la *Société Française* est à Paris, 22, Place Vendôme ; nos amis peuvent en toute confiance recourir à elle.

NOUVELLES DU JOUR

Le ballon le « Horla »

Paris, 8 juin. — Le ballon le *Horla*, monté par MM. Jovis et Mallet, est parti aujourd'hui pour l'étude de l'usine de la Villette. Trois autres personnes accompagnent ces messieurs; le ballon est parti dans la direction de l'Est.

Le navire « Canton. » — Une visite sanitaire

Paris, 8 juin. — Le ministre du commerce a décidé que le *Canton* qui va mouiller à Pocquerolles avant d'être admis à la libre pratique, recevra à son mouillage une visite sanitaire spéciale, destinée à constater que les mesures prescrites par le règlement ont été exécutées.

Les sémaphores du littoral ont reçu l'ordre de lui signaler cette décision quand il sera en vue des côtes de France.

Depuis le 5 mai, l'état sanitaire a été très satisfaisant. Le nombre des décès cholériques tous antérieurs à cette date n'a pas dépassé quatre.

La caisse des Victimes du Devoir

Paris, 8 juin. — La caisse des Victimes du Devoir vient d'envoyer une somme de cinq cents francs à la famille du pompier Pauchins qui a été tué dans l'incendie de la gare Saint-Lazarre, une somme de deux cents francs à Madame Vavet, rosière aux Salines, veuf d'un palfrenier tué dans son service et à Madame Gaby, veuve d'un cantonnier écrasé à Paris.

L'état de l'empereur du Brésil

Aix-les-Bains, 8 juin. — L'empereur du Brésil a passé la journée d'aujourd'hui hors du lit. Il a bon appétit. La pluie l'a empêché de faire la promenade projetée.

Le banquet des exposants du concours de Bruxelles

Bruxelles, 8 juin.—Ce soir a eu lieu le banquet des exposants français. Il était présidé M. Bourrée, ministre de France ayant à sa droite M. Beernaert, chef de cabinet ; à sa gauche, le comte d'Oultremont, commissaire du gouvernement belge à l'Exposition.

Aux places d'honneur étaient assis MM. Lacaze, premier secrétaire de la légation française ; Muzet, commissaire général de la section française ; Somzée, président du comité exécutif de l'Exposition ; Carlier, délégué du gouvernement belge, député de Bruxelles; les délégués des sections étrangères de l'Exposition et de nombreux exposants, la presse belge et la presse étrangère étaient largement représentées.

M. Bourrée a porté un toast au roi et à la famille royale.

M. Beernaert lui a répondu.

A neuf heures et demie, la fête était dans tout son éclat.

Démission de M. de Puttkamer

Berlin, 8 juin. — La *Post* et la *Gazette Nationale* annoncent que M. de Puttkamer donne sa démission, par suite d'une nouvelle lettre de l'Empereur qu'il a reçue hier.

La Ligue de la consultation nationale

Paris, 8 juin. — La réunion plénière des droites de la Chambre des députés a adopté, dans sa séance du 25 mai, la résolution suivante :

« La réunion plénière des droites de la Chambre des députés affirme de nouveau sa volonté de poursuivre sans relâche, devant le Parlement et dans le pays, la dissolution de la Chambre pour arriver, par la révision des lois constitutionnelles, à la consultation directe de la nation.

» En conséquence : Article 1er, une association est formée entre les Comités, groupes ou personnes qui adhèrent aux présents statuts en vue d'assurer l'exécution de la résolution ci-dessus.

» Elle prend le nom de : *Ligue de la consultation nationale*.

» Article 2. — Le siège de l'Assocation est à Paris.

» Article 3. — La Ligue de consultation nationale a pour but d'éclairer le pays en organisant la propagande par des publications, des conférences, des réunions privées ou publiques, et, d'une façon générale, par tous les moyens légaux.

» Article 4. — La cotisation des adhérents est, au minimum, de un franc par mois.

» *Article 5. — Les groupes ou comités* qui deviennent membres de la consultation nationale conservent leur entière indépendance, leur administration et leur organisation spéciale.

» Article 6. — La Ligue est représentée par un comité d'action siégeant à Paris.

» Le comité d'action pourvoit d'une manière générale à toute l'administration de la Ligue.

» Il statue sur les admissions.

» Article 7. — La délégation de la réunion plénière des droites de la Chambre forme le comité d'action. Il est composé de MM. de Doudeauville, Jolibois, baron de Mackau, Berger, marquis de Breteuil, Léon Chevreau, Delafosse, Paul Granier de Cassagnac, comte de Maillé, comte de Martimprey, comte A. de Mun, Jacques Piou. »

Le général de Miribel

Paris, 8 juin. — Il se confirme que M. de Freycinet fera signer, demain, la nomination de M. le général de Miribel aux fonctions de chef d'état-major général.

Boulanger élu président en Amérique

New-York, 8 juin. — Dans sa dernière assemblée générale, la Ligue des patriotes de Fall River (Massachusets, Etats-Unis) a élu le général Boulanger président honoraire.

L'incident de Saint-Ail

Paris, 8 juin. — M. Charles Floquet, président du conseil, ministre de l'intérieur, a chargé M. Schnerb, préfet de Meurthe-et-Moselle, de procéder à une enquête au sujet de l'incident survenu à Saint-Ail.

La violation du traité de Francfort

Paris, 8 juin. — M. Ch. Laurent, dans le *Paris*, dit que les mesures, prises récemment à la frontière d'Alsace-Lorraine, sont en contradiction formelle avec l'article 11 du traité de Francfort, lequel est ainsi conçu : « Les traités de commerce avec les différents Etats de l'Allemagne ayant été annulés par la guerre, le gouvernement français et le gouvernement allemand prendront pour base de leurs relations commerciales le régime du traitement réciproque sur le pied de la plus favorisée.

» Sont compris dans cette règle les droits d'entrée et sortie, le transit, les formalités douanières, l'admission et le traitement des sujets des deux nations ainsi que de leurs agents. »

Le traité est donc violé.

Le huis-clos des grandes manœuvres italiennes

On apprend de Rome, d'après une information puisée à une source officielle, que l'Italie n'admettra cette année aucune mission étrangère à ses grandes manœuvres. Elle n'enverra elle-même aucune mission aux manœuvres étrangères.

Le rejet du pourvoi du docteur Castelnau

La cour de cassation vient de rejeter le pourvoi formé par le docteur Castelnau et le pharmacien Martinet, condamnés comme on sait, le premier à 8 ans de réclusion et le second à 5 ans de prison.

La mort d'un collaborateur de Littré

On annonce la mort de M. Beaujean, inspecteur de l'Académie de Paris, qui a été le principal collaborateur de Littré dans la rédaction du Grand dictionnaire de la langue française.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

(Reproduction interdite)

ROUBAIX-TOURCOING, 9 juin 1888.

La situation commerciale de Roubaix-Tourcoing est toujours la même; on vit un peu au jour le jour sans grand entrain aux affaires. La fabrique manque généralement d'activité, la marche du commerce des laines n'offre pas de changement appréciable, un peu moins d'allure peut-être que la semaine précédente. Quant aux cours ils n'ont été l'objet d'aucune variation sensible.

Tissus. — La fabrique semble être normalement alimentée : toutefois, si nous en exceptons les articles fantaisies, il se remet peu de commissions nouvelles. Les Allemands nous font, en lainages, une concurrence qui nuit certainement à notre production locale dans une mesure qu'il est difficile d'apprécier maintenant,

Laines brutes. — En laines de Buenos-Ayres les peignages sont moins bien approvisionnés que les autres années à pareille époque.

On se préoccupe maintenant des résultats que donnera la prochaine vente publique de Londres qui s'ouvrira le 19 courant. Les quantités annoncées s'élèvent à environ 340,000 balles. C'est la plus grande vente de l'année : il est vrai de dire que c'est à peu près la dernière, l'autre a lieu en novembre et ne comprend seulement que 18,000 balles environ, suivant les arrivages plus ou moins forts de la nouvelle tonte : ainsi, l'année dernière, sur les 180,000 balles 90,000 étaient de laines nouvelles. On s'attend à des prix très fermes, à une hausse même, proportionnée aux cours établis sur le continent.

Peignés.— Les affaires ont été un peu moins actives, surtout au début de la semaine. La fabrique de Roubaix n'achète qu'au fur et à mesure de ses besoins. Les bonneterie, de son côté, semble arrêtée par les prix actuels. En ce genre de fabrication, les ordres se prennent au commencement de l'année et les bonnetiers n'ont pas toujours la précaution de se couvrir immédiatement en peignés : aussi, maintenant que les cours ont progressé, ils limitent leurs achats au strict nécessaire.

Si on se base sur le stock de peignés on peut dire que la situation est bonne : les cours n'ont guère varié et l'emploi est toujours aux laines fines.

A la vente de 430,000 kil. de peignés qui a eu lieu, cette semaine à Leipzig, le tiers de la quantité offerte a été adjugé en séance, on a liquidé le solde après la vente, le tout dans les environs de 5 fr. 65. Ces résultats ont stimulé le terme à Anvers où il s'est traité des lots importants ces derniers jours.

Blousses. — Les prix sont sans changements, parfois peut-être 5 à 10 centimes en moins. A la vente de Leipzig, toutes les blousses ont été enlevées à cours très fermes.

MARCHÉS DE LAINES A TERMES

Cours du 9 Juin 1888

(De nos correspondants spéciaux)

MOIS	Laine en suint de La Plata LE HAVRE prima bonne cont 88 0/0 Cote du jour	Cote précéd	ANVERS prima courante 84 0/0 Cote du jour	Cote précéd.	Peignés FRANÇAIS Australie Cote du jour	Cote précéd.	Buenos-Ayres Cote du jour	Cote précéd.	ALLEMANDS Australie Cote du jour	Cote précéd.	Buenos-Ayres Cote du jour	Cote précéd.
Janvier	169 50	169 50	150	...	...	...	555	...	605	595	560	...
Février	169 50	169 50	150	...	...	...	555	...	605	595	560	...
Mars	169 50	169 50	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Avril	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Mai	166 50	166 50	157	157	545	547 50	585	585	650	650	590	590
Juin	165 50	165 50	157	157	550	552 50	590	590	655	655	595	595
Juillet	168 50	168 50	158	158	552	550	590	590	657 50	655	595	595
Août	167 50	167 50	150	150	555	557 50	590	590	660	657 50	595	595
Septembre	168 50	168 50	150	150	555	557 50	595	595	660	660	595	595
Octobre	169 50	169 50	150	150	555	557 50	595	595	665	665	595	595
Novembre	169 50	169 50	150	150	555	557 50	595	595	665	665	595	595
Décembre	...	...	...	...	555	...	595	...	...	...	...	...

Le Havre : marché calme, vente ... balles. — Anvers : marché faible, vente 70,000 kil.

La laine à Londres

(De notre correspondant spécial)

LONDRES, 8 juin.

(Wool-Exchange City.)

Les quantités fixées pour nos prochaines enchères 350.000 balles de nouveaux arrivages ont été atteints aujourd'hui, et la liste en a été close. Elle attendra environ 356 000 balles et de ce total environ 58.000 balles ont été reexpédiées directement tant sur le Continent qu'à l'intérieur. A ce total il convient d'ajouter environ 20.000 balles de vieux stock ; soit ensemble 320.000 balles dont on aura à disposer en juin-juillet. Tous ces chiffres ne sont qu'approximatifs car la liste définitive des quantités disponibles ne pourra être arrêtées que dans quelques jours.

Le taux de la Banque d'Angleterre est depuis hier réduit de 3 à 2 1/2 0/0.

Laines

ANVERS, 8 juin.

En disponible il a été traité 34 balles laine la Plata, en suint.

LE HAVRE, 8 juin.

Ventes à terme : 25 balles de laine Buenos-Ayres, en suint, type prima, bonne courante, sur juin, à fr. 164.50 les 100 kil.; 75 b. dito, sur novembre, à fr. 170 et 75 b. dito, sur décembre, à fr. 169.50.

Le steamer *Tropique* vient d'arriver des Mers du Sud, portant 470 balles de laine du Chili.

LE HAVRE, 9 juin, 8 h. 50 matin.

(Avis de MM. Aubé, Degoy et Cie)

Voici le résumé de la huitaine :

Arrivages : 240 balles de laine de La Plata et 491 b. du Chili.

Ventes : 63 balles de diverses provenances. Prix sans changement.

Expéditions : 140 balles de Buenos-Ayres.

Stock : 11,593 balles de Buenos-Ayres ; 565 b. de Montevideo ; 5,718 b. d'Espagne ; .. b. de Rio Grande ; 742 b. du Chili ; 6,059 b. de Russie ; 719 b. d'Algérie ; 413 b de Smyrne ; .. b. du Pérou ; 84 b. de Salonique ; 125 b. des Indes et 292 b. de poils de chameaux.

A terme : ventes 1,000 balles, sur juin à décembre, de fr. 163 à 170.

MARSEILLE, 7 juin.

On a vendu 200 balles de laine Bengasi, à fr. 65.

LIVERPOOL, 8 juin.

Laines des Indes. — La prochaine série d'enchères commencera le 17 juillet.

Arrivages depuis la dernière série, 4.610 balles ; anciennes existences tenues par importateurs, 4 400 b.; anciennes existences en secondes mains, 2.000 b ; total, 11.010 b.

Les laines indigènes continuent fermes mais le chiffre des transactions est toujours seulement modeste.

Depuis nos enchères la semaine passée nous avons encore une petite demande suivie pour les provenances étrangère et quelques affaires en détail ont été traitées en laines des Indes aux cours des ventes publiques il y a quinze jours.

BUENOS AYRES, 14 mai.

La demande a continué pendant ces 3 dernières semaines et comme les arrivages vont journellement en diminuant, les prix sont en hausse ultérieure, surtout depuis les avis reçus d'Anvers au sujet du résultat favorable des enchères.

PORT-ELIZABETH, 12 mai.

Pendant la dernière huitaine les affaires en snow white et scoured ont été restreintes par suite de la modicité du stock. De nouveaux renforts de Uitenhage et de l'intérieur sont retardés par la forte pluie. Les acheteurs étaient réservés au début, mais à la suite des avis reçus d'Anvers la demande paraît avoir augmentée. En Uitenhage snow white *plusieurs lots, en* tout 150 à 200 b., ont changé de mains de 14 à 14 1/2d env. 2 à 300 b. qté moyenne moyenne à bonne de 12 1/2 à 14 d. En country snow white quelques balles lavage Standard ont été traitées à 12 1/2 d., un petit lot Sylvia, quelque peu gratteronneux, à 12 d. Les country scoured ont été peu offertes en vente ; une petite partie a été vendue à 10 1/2 d. Les laines ensuit Karoo, longue de qualité moyenne, ont été enlevées pour l'exportation de 5 à 5 1/4 d. En laine ensuint bleuâtre convenable pour le peigne une petite partie Adelaïde, très légère, a eu preneurs à 6 1/2 d.; Freestate de qté moyenne à 5 3/4 d. Les premières Lady Grey qui sont arrivées, ne sont pas très belles; La prix désiré de 5 1/2 d. n'a pas trouvé preneur, de même que Brouxville à 5 1/16 d., Barkley et Dordrecht offertes à 5 1/2. Les laines en suint pour le lavage se traitent par continuation à de pleins prix.

M. PLICHON

La *Flandre* reçoit de M. Henry Cochin, la lettre suivante :

« St-Pierrebrouck, 5 juin 1888.

» Monsieur,

» La mort de M. Plichon met en deuil la Flandre, le département du Nord et le parti conservateur tout entier. Sur la terre étrangère, elle met en deuil des exilés en qui tant de bons citoyens placent tout leur espoir, pour le relèvement de la patrie.

» D'autres diront quelle fut la vie politique de M. Plichon, les services rendus au pays pendant quarante ans de législature, quelle fut sa haute éloquence, son rôle dans les assemblées publiques.

» Je voudrais remplir seulement un devoir de reconnaissance et rappeler ce qu'il fut dans ce pays qu'il a tant aimé, et dans ces arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck, qui lui ont si longtemps donné leur confiance, et auxquels il a consacré le meilleur de sa vie. Partout où M. Plichon paraissait, il était entouré, par ses ennemis mêmes, d'estime et de respect. Dans son pays natal ce respect s'augmentait d'une affection passionnée.

» J'entends encore les acclamations dont M. Plichon fut salué, à Dunkerque, au mois de novembre 1887, dans la dernière réunion qu'il vint y présider. Toute la salle s'était levée; les mains étaient tendues; on agitait les casquettes. M. Plichon fut dix minutes avant de pouvoir parler; il était debout, sa belle tête couronnée de cheveux blancs, illuminée du singulier éclat de ses yeux, il tenait la main sur son cœur; il était ému et heureux. Nous admirions qu'un pareil élan d'amour et de reconnaissance fut encore possible dans les temps durs et ingrats où nous vivons.

» M. Plichon fut populaire ; et cela est à l'honneur de notre peuple du Nord, car il ne le flatta jamais, et lui dit toujours la vérité. Mais il l'aima, et il en fut aimé. Il fut aimé comme bien peu d'hommes publics l'ont été. C'est peut être le plus bel éloge qu'on puisse faire de lui. Il n'était pas seulement un solide et puissant esprit, il était un grand cœur. Nul ne saura jamais ce qu'il y avait de tendre bonté au fond de l'âme de ce vieux lutteur.

» Pour le connaître tout entier, il fallait le voir à Bailleul, dans cette belle et simple maison, que son hospitalité faisait paraître charmante à tous. Le jour du marché, le matin, son cabinet ne désemplissait pas.

» On venait le saluer, l'écouter, lui demander conseil ou service. Il était tout à tous, reconnaissant tous les visages, avec sa merveilleuse mémoire, prêt à répondre à toute question, plein de sagesse et d'expérience, de gaîté aussi et d'esprit. Puis midi venait. Quelques amis, quelques fermiers des environs étaient retenus à dîner. Et c'était alors un charme, une bonne grâce cordiale, une urbanité, que personne n'oubliera.

» Vers cette demeure si digne, si hospitalière, toujours ouverte à tous, toujours pleine d'amis, j'envoie l'hommage de notre douleur, de notre respect, de notre inaltérable souvenir. Car il y reste aujourd'hui une veuve inconsolable, deux fils brisés de douleur, dignes à coup sûr de porter le lourd et précieux héritage qui leur a été légué.

» Cette pensée d'espérance s'unit tout naturellement à nos regrets. Le souvenir même de M. Plichon ne nous permettra jamais le découragement. On ne pouvait le voir sans reprendre courage et confiance. Comme ce héros de l'antiquité, il sut traverser les heures les plus sombres, sans désespérer de la patrie, — ni de l'avenir de sa religion.

» Ce n'est pas qu'il n'eût, lui aussi, ses heures de lassitude et de dégoût. Je l'en ai vu accablé. L'avenir parfois lui paraissait sombre. Il voyait avec effroi les progrès de l'impiété et de l'immoralité, l'abaissement des consciences, les abus du pouvoir, les aveuglements de la foule, — les maux qu'ont accumulés sur la France, dix ans de République opportuniste ou radicale.

» Mais, comme un vieux guerrier, il reprenait courage à l'heure du combat, et jusqu'à la fin, nous l'avons trouvé prêt à marcher à notre tête contre l'oppression des consciences, contre l'impiété officielle, contre ceux qui ont divisé la France, et qui l'ont ruinée.

» Aussi sa mort est pour nous un coup de foudre. Il était l'âme de nos efforts. Nous trouvions tout en lui, la sagesse d'un vieillard et la flamme d'un jeune homme. Par un bien rare assemblage de qualités, il était prudent dans le conseil, et ardent dans l'action.

» Ce n'est pas encore au premier jour que nous sentirons combien il nous fait défaut. Il était si jeune de cœur et d'esprit que l'on ne pouvait se figurer qu'il eût 75 ans. Je ne peux pas me faire encore à l'idée qu'il a disparu, que je ne verrai plus cette figure si brillante de courage et d'honnêteté, dont la vue seule était un réconfort.

» Le parti monarchiste dans le Nord est cruellement éprouvé. Les uns après les autres, tous nos chefs tombent sur la brèche. Notre vieux maître est enlevé lui aussi. Il tombe la face à l'ennemi, dans la lutte fidèle jusqu'au bout à sa foi politique et à sa foi réligieuse. Il entre dans le repos qu'il a si bien mérité.

» Mais nous qui restons après lui, il nous semble que nous sommes seuls et désemparés.

» Eh ! bien, non ! A quoi servirait un pareil homme et une pareille vie, s'ils ne laissaient après eux que le découragement dans nos cœurs? Notre devoir est clair davant cette grande mémoire. Nous devons à Plichon de continuer son œuvre et de relever son drapeau. Un parti qui peut nommer des ancêtres tels que lui, est un grand parti qu'on s'honore de servir. Suivons les leçons qu'il nous a données. Comme lui, restons les témoins inflexibles de la France conservatrice et catholique ; sachons braver l'injustice et l'injure, nous tenir debout et fermes au poste, dans un temps où toutes les têtes se courbent.

» Et s'il n'est plus devant pour nous montrer le devoir, nous avons la certitude que son grand cœur ne sera jamais loin de nous, et il nous laisse pour nous fortifier sa mémoire immaculée et l'exemple de ses rares vertus! » HENRY COCHIN. »

Situation Météorologique.— Roubaix, 8 juin. — Hauteur barométrique, 755 m/m (hausse); température, 7 heures du matin, 16 degrés au-dessus de zéro; 1 h. de l'après-midi, 24 degrés 5 h. soir, 24 degrés au dessus de zéro.

Paris, 8 juin) — Le régime orageux va persister. La zone de faibles pressions océaniennes qui s'étend jusque sur l'Ouest de l'Europe se creuse, et ce matin un centre de dépression se trouve près de Scilly (748). Le vent souffle au Sud sur nos côtes et sur celles du Portugal, il est assez fort à l'entrée de la Manche. Le maximum barométrique s'est transporté en Finlande et l'aire supérieure 1 765 m/m couvre le golfe de Bothnie. Les pluies et les orages ont continué sur l'Ouest du Continent et en Allemagne; on signale aussi des orages en Algérie.

La température est encore en hausse presque partout. Ce matin, le thermomètre marquait 0 degrés à Arkangel ; 12 à Hambourg, 19 à Paris, 20 à Lyon, Nice et 27 à Biskra.

En France les orages vont continuer avec temps chaud. A Paris, hier, ciel nuageux.

Température : maxima 23 degrés 6; minima 12 degrés 1.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La Saint-Médard. — Saint-Médard, dont la crédulité populaire semble généralement redouter l'humide anniversaire :

Quand il pleut à la Saint-Médard
Il pleut quarante jours plus tard ;

Eh bien ! le grand saint Médard était, cette année, appelé par les vœux unanimes des cultivateurs.

Cependant, son apparition a été difficile, car dans la matinée, il n'était parvenu à célébrer son propre anniversaire que par de rares gouttes de pluie s'échappant péniblement de nuages embrasés. Mais, dans l'après-midi, grâce à une louable persistance, il a réussi.

Et, vers huit heures du soir, un orage a éclaté, et la pluie est tombé par torrents.

Inutile de dire que ces pluies, que l'on désirait tant, ont été favorablement accueillies.

Tout est pour le mieux, à moins que, selon l'expression populaire, saint Bernabé ne vienne « couper le pied » à saint Médard.

La foudre est tombée, vendredi soir, sur la cheminée d'une maison occupé par M. Verhaghen, tisserand, rue de Béthune.

La cheminée a été lézardée du haut en bas : quelques briques ont été lancées sur la voie; les dégâts, peu importants, sont purement matériels.

La maison appartient à M. Carlos Cordonnier.

Les conférences de Saint-Vincent-de-Paul. — A l'occasion de la visite de M. Ph. Vrau, président du conseil central de Lille, une réunion générale des conférences de St-Vincent-de-Paul aura lieu, le lundi, 11 juin, au Cercle St-Joseph, rue de la Paix.

A six heures un quart, Salut solennel dans la chapelle du Cercle.

A six heures et demie, Assemblée générale dans la grande salle des fêtes.

Un accident, rue d'Italie. — La jeune bonne de M. Dobbigies, marchand de vieux métaux, rue d'Italie, allait, vendredi soir, chercher, dans les magasins, une barre de fer, afin de nettoyer la nochère, quand son pied s'engagea dans un tas de fils de fer : la jeune fille tomba, et sa poitrine porta sur un bloc de bois. La jeune fille, Juliette Lebrun, a été transportée à l'hôpital : Son état ne semble pas inspirer d'inquiétudes.

Un menuisier, Alfred V... a été arrêté par l'agent Delcour pour violences commises à l'égard de l'agent de sûreté Denis.

Une fillette de la rue Ste-Elisabeth, vint vendredi demander l'hospitalité à une cabaretière de la même rue : elle lui déroba de l'argent et une chaine de montre : la police le sut et l'enfant fut conduite au poste.

Société de consommation de Roubaix. — Prix du pain : Gruau, 3 livres, 0,55 ; Blanc, 3 livres, 0,50 ; Ménage, 4 livres, 0,55.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Cours de travaux pratiques de remettage à l'usage des ouvriers rentreurs, cour de l'Hôtel des Pompiers, tous les dimanches à 10 h. du matin. Maître rentreur : M. Delplanque.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REUOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FILS DE BELGES. — Vient de paraître : la convention conclue entre la France et la Belgique pour mettre fin aux difficultés résultant de l'application des lois qui règlent le *service militaire* dans les deux pays. En vente, librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve à Roubaix et 42, rue des Poutrains, à Tourcoing.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juin

Présidence de M. HASSEBROUCQ, maire

La séance est ouverte à 8 h. 45.

L'appel nominal fait par le secrétaire général de la mairie constate la présence de trente-trois membres. Seul M. Lefrançois, indisposé, est absent. M. Glorieux, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière seance; ce procès-verbal est adopté sans observation.

RÉCEPTION DE FOURNITURES

Le Conseil homologue le procès-verbal de réception définitive de la fourniture d'habillements des agents de police et autorise l'administration municipale de désintéresser l'adjudicataire M. Veret.

COMMUNICATION

M. Goubet, juge de paix, remercie le Conseil de la marque de confiance qu'il lui a accordé en le nommant délégué à la commission des hospices. Dont acte.

CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION N° 9

M. le Maire présente un rapport dans lequel il fait l'historique des négociations entamées à propos des améliorations à apporter au chemin de grande communication n° 9 du Blanc-Seau. En substance, l'administration centrale de la voirie

---

FEUILLETON DU 10 JUIN. — 7 —

LE PARRICIDE

PAR A. BELOT ET J. DAUTIN

PREMIÈRE PARTIE

L'affaire de la rue Cardinet

V

Dans les feuilles des arbres scintillaient quelques lueurs, derniers vestiges d'une illumination.

Moule, tandis que son guide demandait à parler à M. de Burgy, se mit à parcourir une des allées du parc, dont la fraicheur du matin chassait les derniers promeneurs. Il aperçut à sa droite un pavillon vers lequel il se dirigea. La fenêtre, à hauteur d'appui laissait filtrer de la lumière par son store baissé. Moule écarta légèrement le store et regarda. Quelques jeunes gens fumaient ou causaient, nonchalamment étendus sur des divans; d'autres jouaient. Un des joueurs fixa particulièrement l'attention de l'inspecteur. C'était un jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans, à la figure pâle, aux traits violemment contractés. Sans doute, une déveine furieuse le poursuivait, car il jouait avec une sorte de rage ; mais chauue coup lui était fatal et lui causait un tressaillement douloureux qu'il n'avait plus la force de dissimuler.

— Ce doit être lui, se dit Moule.

Il ne tarda pas à être renseigné à cet égard. Deux hommes s'approchèrent de la fenêtre et se mirent à causer à voix basse : le store seul les séparait de Moule, de sorte que celui-ci put les entendre comme s'il eut été en tiers dans leur conversation.

—Mais, mon cher de Méhérac, regardez Dalissier. Quelle figure de damné ?

— Ne m'en parlez pas, cela